

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Représentés : 4

Absents : 0

Le Lundi 22 juin 2026, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix-Mont-Blanc, s'est réuni au Majestic, salle Isabella STRATON.

Etaient présents :

M. François-Xavier LAFFIN, Mme Pauline VAILLARD, M. Olivier NAU, Mme Isabelle COLLE, M. Stéphane BOZON, Mme Nathalie GEX, M. Joël DIDILLON, Mme Danielle DUCROZ, Mme Blandine WARTEL, M. Laurent BILKE, Mme Isabelle MATILLAT, M. Jérôme LEBREC, M. Jed HAMDİ, Mme Elodie ACHENDRACHER, M. Gabriel RAVANEL, Mme Elise BACHELARD, Mme Valérie PUYMARTIN, M. Quentin IGLESIS, Mme Myriam BORIC, M. Jonas DEVOUASSOUX, Mme Elisabeth ALVARINAS, M. Jonathan CHIHI-RAVANEL, Mme Rachel SCOTT, M. Philippe CHARLOT-FLORENTIN, Mme Sophie PERSYN.

Absent(e)s représenté(e)s :

- M. Arnaud GUYON donne pouvoir à M. Quentin IGLESIS,
- M. Gaspard TERRAY donne pouvoir à Mme Elise BACHELARD,
- Mme Stella BLANC PAQUE donne pouvoir à M. Jérôme LEBREC,
- M. Laurent DA CUNHA donne pouvoir à M. Jed HAMDİ.

Secrétaire de séance : M. Olivier NAU.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le département a été placé en vigilance orange canicule par les services de l'État. Bien que la commune ne soit pas la plus exposée du département en termes de températures, elle est directement concernée par les consignes de prévention et les appels à la vigilance, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles.

M. le Maire revient ensuite sur le bon déroulement de la Fête de la musique et évoque le marathon prévu le week-end suivant. Dans le contexte des fortes chaleurs annoncées, des échanges ont été engagés avec les organisateurs afin de s'assurer de la prise en compte des recommandations préfectorales. Celles-ci portent notamment sur le renforcement des dispositifs de secours, l'information du public, l'identification de zones de rafraîchissement, l'augmentation des stocks de boissons fraîches ainsi que l'adaptation éventuelle des

horaires ou des parcours. M. le Maire indique avoir toute confiance dans la capacité du Club des Sports à organiser l'événement dans des conditions satisfaisantes. Face à la multiplication de ces épisodes climatiques, M. le Maire rappelle la nécessité de poursuivre les réflexions engagées pour adapter la commune au changement climatique, notamment par la végétalisation progressive des espaces publics afin de limiter les effets des fortes chaleurs.

M. le Maire fait ensuite part au conseil municipal de la disparition récente de trois agents de la collectivité :

- Sarah Châtelain, agent saisonnière aux espaces verts, décédée le 13 juin dans un accident de montagne à l'âge de 24 ans ;
- Richard Laporte, agent de la propreté urbaine depuis octobre 2024, décédé le 16 juin des suites d'un malaise cardiaque ;
- Marie-Estelle Battendier, épouse Monnard, retraitée depuis 2021 après plus de trente années de service au sein de la commune en qualité d'Atsem puis d'agent de crèche.

Une minute de silence est observée en leur mémoire.

M. le Maire indique avoir rencontré les équipes concernées afin de leur témoigner le soutien de la municipalité et de leur rappeler les dispositifs d'accompagnement qui peuvent être mobilisés.

Abordant ensuite l'actualité du tunnel du Mont-Blanc, M. le Maire revient sur les déclarations récentes des autorités italiennes relatives à un éventuel projet de doublement de l'ouvrage. Il rappelle que l'opposition française à cette perspective demeure unanime, transpartisane et totale.

À l'occasion du Comité de coopération frontalière franco-italien, M. le Maire a réaffirmé cette position auprès de plusieurs interlocuteurs institutionnels, aux côtés de Thierry Repentin, Maire de Chambéry, et du sénateur Loïc Hervé. Il souligne que le développement du transport ferroviaire constitue, selon les collectivités concernées, la priorité à privilégier plutôt qu'une augmentation des capacités routières.

M. le Maire rappelle également l'engagement ancien de son groupe sur cette question, notamment les actions menées depuis 2021 en faveur du report modal vers le rail et l'opposition constante à tout projet de doublement du tunnel. Il mentionne également la motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal en février 2025 contre ce projet.

Il informe le Conseil qu'une nouvelle motion sur ce même sujet a été transmise par le groupe Chamonix au Cœur et précise qu'elle sera examinée à l'issue de l'ordre du jour. Il annonce également l'envoi d'un courrier cosigné avec M. Thierry Repentin aux ministres compétents afin que la position de l'État français soit clairement réaffirmée.

Concernant les dossiers prioritaires de la commune, M. le Maire indique avoir rencontré récemment les représentants des ministères chargés du Logement et de la Transition écologique. Ces échanges ont porté sur deux projets structurants : la régulation de la fréquentation du secteur du Lac Blanc et la création d'une foncière municipale locative destinée à favoriser l'accès au logement. Il souligne l'intérêt manifesté par les services ministériels ainsi que les perspectives d'accompagnement technique et financier évoquées lors de ces rencontres.

M. le Maire fait également un point sur les travaux engagés avec la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc et les collectivités partenaires autour de la régulation du Tour du Mont-Blanc. Les réflexions portent notamment sur l'encadrement du bivouac

et sur la mise en place d'outils communs à l'échelle des territoires français, suisses et italiens concernés. L'objectif est de mieux maîtriser la fréquentation tout en préservant les espaces naturels.

Par ailleurs, un accord de principe a été trouvé entre les deux communautés de communes pour la mise en place d'un pass scolaire unique offrant les mêmes droits et les mêmes conditions tarifaires aux élèves des deux territoires.

M. le Maire propose ensuite le retrait de la délibération relative aux tarifs de la politique familiale. Il souhaite qu'un travail complémentaire soit mené afin d'étudier la possibilité de maintenir les tarifs actuels, sans augmentation pour l'année à venir, dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des familles.

Il informe enfin les élus qu'une formation dédiée à l'exercice du mandat municipal se tiendra le samedi suivant à 9 heures au Majestic. L'ensemble des élus, y compris ceux des listes complémentaires, y est convié.

Pour conclure ses communications, M. le Maire félicite Madame Iris Pessey pour les deux records qu'elle a établis le 18 juin : le record féminin de montée entre l'église de Chamonix et le sommet du Mont-Blanc, ainsi que le record de l'aller-retour avec descente en parapente.

M. le Maire invite ensuite le Conseil à poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Aucune observation n'étant formulée concernant le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 juin 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Abstention : Elisabeth ALVARINAS

1/GESTION FINANCIERE : BUDGET GENERAL - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. Laurent Bilke indique que les délibérations financières inscrites à l'ordre du jour visent principalement à approuver les comptes de l'exercice 2025, à intégrer les résultats constatés et à procéder à quelques ajustements budgétaires pour l'exercice 2026.

Il rappelle que les budgets 2025 et 2026 ont été élaborés et votés par les précédentes municipalités. La commune ayant pour habitude d'adopter son budget en début d'année, une actualisation des prévisions 2026 est nécessaire.

Avant d'aborder les différentes délibérations, M. Bilke souhaite attirer l'attention du Conseil Municipal sur plusieurs éléments financiers qu'il juge structurants pour comprendre les résultats de l'exercice 2025 ainsi que les enjeux des prochaines années.

Baisse des recettes de fonctionnement

M. Bilke souligne tout d'abord la baisse des recettes de fonctionnement observée en 2025. Il précise que cette évolution demeure inhabituelle hors période exceptionnelle, comme celle de la crise sanitaire.

Selon lui, plusieurs facteurs expliquent cette situation.

Le premier concerne la diminution continue des dotations de l'État depuis plusieurs années. Il rappelle que la dotation globale de fonctionnement (DGF) est en baisse constante depuis 2010. Si certaines compensations ou mécanismes de péréquation permettent ponctuellement d'atténuer cette évolution, la tendance générale reste défavorable pour la commune. Les premières informations disponibles pour 2026 confirment d'ailleurs une nouvelle diminution de la DGF par rapport aux prévisions initiales.

M. Bilke estime que cette évolution résulte notamment des contraintes budgétaires pesant sur les finances de l'État et considère qu'il convient d'anticiper la poursuite de cette tendance dans les années à venir.

Évolution des recettes fiscales

Le deuxième facteur de diminution des recettes concerne la fiscalité locale.

M. Bilke indique qu'une baisse des recettes fiscales a été constatée en 2025 par rapport à 2024, alors même qu'aucune modification importante des taux d'imposition n'est intervenue et que le contexte économique ne correspond pas à une période de récession.

Les premières analyses montrent que cette évolution est principalement liée à une modification des bases fiscales, notamment celles relatives à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il relève parallèlement une augmentation du nombre de résidences principales déclarées sur le territoire communal. Cette évolution nécessite selon lui des investigations complémentaires afin d'en identifier précisément les causes. Un audit a d'ores et déjà été lancé et ses conclusions sont attendues au cours de l'été.

Les premières données disponibles pour 2026 laissent également apparaître une poursuite de cette tendance, avec une baisse des recettes fiscales supérieure à celle anticipée lors du vote du budget.

Faible niveau de subventions d'investissement

M. Bilke attire ensuite l'attention du Conseil sur la structure des recettes d'investissement de la commune.

Il constate que les subventions représentent environ 8 % du financement des investissements communaux, alors que la moyenne nationale des communes comparables s'établit autour de 19 %.

Selon lui, cet écart révèle une marge de progression importante dans la recherche de financements externes. Il considère que la commune doit renforcer sa capacité à mobiliser les dispositifs d'aide existants afin de limiter le recours à l'autofinancement.

Situation financière de la communauté de communes

Enfin, M. Bilke évoque la situation financière de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc.

Il observe que les augmentations du produit fiscal mises en œuvre en 2022 et 2023 ont été absorbées en grande partie par la hausse des dépenses de fonctionnement. Par conséquent, ces recettes supplémentaires n'ont pas permis de dégager les marges de manœuvre nécessaires au financement de nouveaux investissements.

Il précise que certaines dépenses de fonctionnement concernent des politiques publiques importantes, notamment en matière de mobilité, mais estime néanmoins que la situation financière de l'intercommunalité appelle une vigilance particulière.

Cette analyse justifie notamment la réalisation d'un audit financier de la Communauté de Communes. M. Bilke indique également qu'une réflexion pourrait être engagée sur la mise en place d'un pacte financier visant à clarifier les règles de gestion et à prévenir les situations dans lesquelles des investissements génèrent durablement des charges de fonctionnement insuffisamment anticipées.

M. Bilke conclut cette présentation introductive en précisant que ces éléments permettent de mieux appréhender les délibérations financières qui seront examinées au cours de la séance.

M. Bilke poursuit en indiquant que les délibérations s'articulent en trois étapes, organisés selon le processus suivant :

- L'adoption formelle des comptes financiers uniques (CFU) 2025, concernant le budget général et les trois budgets annexes ;
- L'affectation des résultats, procédure automatique ;
- Puis l'examen des budgets supplémentaires 2026, qui donneront lieu à des ajustements marginaux.

M. le Maire propose de procéder par blocs, à savoir l'examen et le vote successif des CFU 2025 (budget général et budgets annexes), avant de poursuivre avec les autres points de l'ordre du jour. Cette proposition est acceptée.

La première délibération porte sur le CFU 2025.

Les principaux éléments financiers sont les suivants :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 8 170 000 € ;
- Auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de 9 000 000 €, soit un résultat cumulé de fonctionnement de 17 220 000 €.

En section d'investissement :

- Les recettes réalisées s'élèvent à 15 000 000 € ;
- Les dépenses réalisées à 21 600 000 € ;
- Résultat net d'investissement négatif de 6 580 000 €.

Après prise en compte des restes à réaliser et des corrections de résultats, le résultat global cumulé de la section d'investissement s'établit à 8 900 000 €.

Au total, le résultat global cumulé, toutes sections confondues (fonctionnement et investissement), s'établit à 8 280 000 €.

La délibération a pour objet de donner acte de la présentation du CFU 2025, d'arrêter le CFU tel que présenté, et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au CFU 2025, concernant le budget général et les budgets annexes.

Mme Persyn remercie M. Bilke pour la qualité de son analyse et indique qu'elle apprend beaucoup au sein des commissions auxquelles elle participe, qu'elle juge très instructives.

Elle précise toutefois qu'un point la fait réagir, concernant l'affirmation selon laquelle la baisse des dotations de l'État serait liée à un problème de recettes de celui-ci.

Elle rappelle que, dans le cadre des finances locales, les ressources des collectivités dépendent des choix politiques nationaux. Elle estime que l'État ne connaît pas un problème de recettes en tant que tel, mais qu'il fait des choix en matière de politique fiscale, notamment en s'abstenant, selon elle, de mobiliser certaines recettes auprès des contribuables les plus aisés.

Elle ajoute que, parallèlement, des moyens importants sont mobilisés pour certains choix de dépenses, notamment en matière de défense, ce qui, selon elle, traduit des arbitrages politiques ayant des conséquences directes sur le financement des services publics, des associations et des collectivités locales.

M. Bilke indique ne pas souhaiter prolonger le débat sur ce point, précisant que son propos visait principalement la difficulté pour l'État à maîtriser ses dépenses. Il ajoute que le niveau global des prélèvements obligatoires est déjà élevé et estime que le sujet appelle un débat plus large, qu'il ne souhaite pas engager davantage en séance.

M. Devouassoux intervient à son tour et remercie M. Bilke pour la clarté de son exposé, tout en indiquant ne pas partager l'ensemble de ses analyses tout en soulignant la qualité pédagogique de son intervention, dans un exercice qu'il juge particulièrement difficile compte tenu de la technicité du budget.

Il précise souhaiter apporter plusieurs remarques, en lien notamment avec le CFU et le document de 52 pages examiné, lequel, bien que parfois aride, n'en demeure pas moins intéressant selon lui.

Au préalable, il formule deux précisions. Il indique tout d'abord qu'il n'y a pas eu de hausse de la fiscalité hors THRS au niveau de la commune, mais une révision des bases imposables, relevant d'une décision nationale et non d'une décision locale. Il souligne également, à titre personnel, ce qu'il considère comme une bonne nouvelle, à savoir l'augmentation du nombre d'habitants permanents sur le territoire.

S'agissant du CFU, il indique qu'à la lecture détaillée du document, il a relevé un certain nombre d'erreurs ou d'approximations. Il précise ne pas avoir l'intention de remettre en cause un document qu'il qualifie de long, complexe et parfois difficile d'accès, notamment pour des non-spécialistes des finances publiques, comme c'est le cas de l'ensemble des élus présents.

Il ajoute que la majorité de ces imprécisions n'affecte pas, selon lui, la portée globale de l'analyse, mais estime néanmoins que certains points sont de nature à modifier la lecture de certains éléments et méritent d'être signalés.

Il cite en premier lieu la question de l'actualisation des données fiscales, notamment les taux de fiscalité au niveau départemental et national, précisant que les données figurant dans le document datent de 2024. Il considère qu'il serait pertinent, pour apprécier correctement les évolutions, de disposer également des données 2025.

Il indique ensuite avoir relevé plusieurs erreurs qu'il juge plus significatives. À la page 23, les recettes inscrites au titre des produits de gestion courante ne seraient pas en hausse de 0,9 %, mais d'environ une dizaine de pourcents, soit environ 250 000 euros

supplémentaires et non 21 000 euros. Il ajoute que les autres produits divers ne seraient pas en baisse de 48 %, mais en hausse de 42 %, ce qui modifie selon lui l'analyse de ces lignes budgétaires, même si cela ne remet pas en cause l'analyse globale.

À la page 27, concernant les charges, il indique qu'il ne s'agit pas d'une hausse de 0,7 %, mais d'une baisse, précisant qu'il s'agit vraisemblablement d'une erreur de signe. Il souligne que cette correction modifie néanmoins l'analyse de ce poste, notamment au regard des évolutions habituelles des charges de personnel dans la fonction publique, qui tendent généralement à augmenter d'environ 1,5 % par an.

Il ajoute qu'une anomalie porte également sur le montant des charges de personnel, indiquées à 13 millions d'euros en 2025, alors qu'il estime le montant réel à 12,5 millions d'euros, soit un écart d'environ 500 000 euros. Il en déduit que l'évolution des charges, annoncée à 19 % pour les charges générales, serait en réalité de l'ordre de 4 %, ce qui correspond à un poste d'environ 3,5 millions d'euros, soit un écart d'environ 15 points de pourcentage qu'il juge non négligeable.

Il mentionne enfin deux autres erreurs ou approximations figurant à la page 37, estimant qu'elles influencent également la lecture de la trajectoire financière de la collectivité. Il indique que si l'épargne brute a bien connu un niveau élevé en 2019, notamment en raison de certains effets ponctuels, le record serait en réalité atteint en 2024 et non en 2019. Il ajoute que l'épargne nette atteindrait quant à elle un niveau record en 2025.

Il précise que son propos ne vise pas à mettre en cause le travail réalisé sur un document qu'il reconnaît comme long et complexe, mais souligne qu'un certain nombre d'erreurs cumulées, selon lui supérieures à un million d'euros entre recettes et dépenses, lui paraissent problématiques.

Il estime ainsi délicat de demander aux élus de se prononcer sur un document officiel destiné à être contrôlé par les services de l'État alors qu'il comporterait de tels écarts. Il indique ne pas avoir pu vérifier l'ensemble des calculs, faute de temps, mais considère que ces approximations sont trop nombreuses et appelle à des relectures plus rigoureuses des documents budgétaires.

M. Bilke répond en indiquant que le document a été transmis le plus en amont possible afin de permettre un travail approfondi et un débat nourri en commission et en séance. Il estime que les commissions constituent le cadre approprié pour traiter ce type de remarques techniques et invite à y aborder ce niveau de précision lors des prochains échanges.

Il ajoute qu'il n'est pas en mesure de répondre point par point en séance, mais que des vérifications pourront être effectuées sur les éléments soulevés.

M. le Maire indique qu'il est pris acte des demandes. Une réponse sera bien évidemment transmise et les services auront à cœur d'apporter l'ensemble des éclairages nécessaires à la bonne compréhension des chiffres. S'il apparaît des éléments à corriger, ceux-ci seront bien entendu examinés. À défaut, des explications seront fournies sur les méthodes retenues pour la comptabilisation des différents mouvements. M. le Maire remercie les intervenants pour ce débat.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5 absentions : M. Jonas DEVOUASSOUX ; Mme Elisabeth Alvarinas, M. Jonathan Chihi-Ravanel, Mme Rachel Scott, M. Philippe Charlot-Florentin

2/ GESTION FINANCIERE : BUDGET REGIE CHAMONIX PARC AUTO - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. Bilke indique poursuivre la présentation du budget annexe Chamonix Parc-auto, lequel dégage une capacité de financement significative permettant de soutenir un programme d'investissement important, que la collectivité entend mobiliser à l'avenir.

S'agissant des résultats de l'exercice 2025, il présente un résultat de fonctionnement de 2,9 millions d'euros, auquel s'ajoute un résultat antérieur reporté de 3 millions d'euros, portant le résultat cumulé de fonctionnement à 5,9 millions d'euros.

En section d'investissement, il fait état d'un déficit de 812 000 euros. Après prise en compte des résultats cumulés, le résultat cumulé d'investissement s'établit à 1,2 million d'euros, portant le résultat global à 1,9 million d'euros.

Au total, le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 5,9 millions d'euros, le résultat cumulé d'investissement à 1,8 million d'euros, et le résultat global à 4 millions d'euros.

M. Bilke souligne qu'il s'agit, une nouvelle fois, d'un budget annexe présentant une capacité de financement positive.

Il est ensuite proposé au Conseil de donner acte de la présentation, d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au CFU.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ GESTION FINANCIERE : BUDGET ANNEXE RESTAURATION MUNICIPALE - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. Bilke poursuit la présentation avec le budget annexe relatif à la restauration municipale.

Il indique que ce budget est marqué par l'existence d'une subvention d'équilibre inscrite en recettes de fonctionnement en produits de gestion courante, en provenance du budget général vers le budget annexe de la restauration scolaire, pour un montant de 361 000 euros, à comparer à 308 000 euros en 2024.

Il précise que ce budget ne comporte que très peu d'investissements, et qu'il ne s'agit pas d'un budget portant des opérations d'investissement significatives, mais plutôt d'un fonctionnement courant pouvant générer, le cas échéant, une capacité d'autofinancement limitée.

S'agissant des résultats de l'exercice 2025, il indique un résultat cumulé de fonctionnement de 117 000 euros. En section d'investissement, le résultat cumulé s'établit à 616 000 euros. Le résultat global cumulé, toutes sections confondues, s'élève ainsi à 742 249 euros.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4/ GESTION FINANCIERE : BUDGET ANNEXE REMONTEES MECANQUES DE FOND DE VALLEE- ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

M. Laurent Bilke poursuit avec le dernier compte financier unique (CFU) relatif au budget annexe des remontées mécaniques du fonds de vallée, concernant les secteurs de Chosalets et des Bossons.

Il indique que ce budget bénéficie également d'une subvention d'équilibre en provenance du budget général, pour un montant total de 370 000 euros, réparti entre 96 000 euros pour les Chosalets et 240 000 euros pour les Bossons.

S'agissant des résultats de l'exercice 2025, il mentionne une opération d'investissement d'un montant de 54 000 euros, correspondant à une remise à niveau de sécurité ou d'équipements techniques sur le domaine.

Il présente ensuite les résultats cumulés, avec un résultat de fonctionnement de 264 598 euros et un résultat d'investissement de 264 514 euros.

Il précise qu'il s'agit d'un budget équilibré en fonctionnement grâce à la subvention du budget général, et qui dégage un résultat global très limité de 84 euros pour l'exercice 2025.

La délibération a pour objet de donner acte de la présentation, d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 tels que présentés et d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au CFU.

M. le Maire ne prend pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5/ GESTION FINANCIERE : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

M. Laurent Bilke poursuit avec la deuxième étape du processus budgétaire, à savoir l'affectation des résultats des comptes financiers uniques. Il rappelle qu'il s'agit d'une étape essentiellement mécanique, consécutive à l'adoption des résultats de fonctionnement et d'investissement, visant à en préciser la répartition entre les différentes sections.

Il propose de procéder à la présentation des quatre budgets avant de soumettre l'ensemble au vote.

Concernant le budget général, il est précisé que le déficit de la section d'investissement s'élève à 7,6 millions d'euros. L'excédent cumulé de fonctionnement, d'un montant de 17,2 millions d'euros, est affecté de la manière suivante : une part de 8,9 millions d'euros est inscrite au compte 1068 afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, incluant les restes à réaliser, tandis que le solde, soit 8,2 millions d'euros, est reporté en excédent de fonctionnement.

S'agissant du budget annexe Chamonix Parc Auto, il est constaté un déficit d'investissement de 1,2 million d'euros. L'excédent de fonctionnement est affecté pour partie à la couverture du besoin de financement à hauteur de 1,89 million d'euros, le solde, soit 4 millions d'euros, étant reporté en excédent de fonctionnement.

Pour le budget annexe de la restauration municipale, il est fait état d'un excédent d'investissement de 624 709 euros. L'excédent de fonctionnement est reporté à hauteur de 117 540 euros.

Enfin, concernant le budget annexe des remontées mécaniques, il est constaté un déficit d'investissement de 135 138 euros. L'excédent de fonctionnement est affecté à hauteur de 264 514 euros, le solde, soit 84,57 euros, étant reporté.

M. Bilke indique qu'une seule délibération regroupe l'ensemble de ces affectations et propose qu'elle soit soumise au vote global.

M. le Maire remercie M. Bilke pour sa présentation, efficace et concise.

Il rappelle que cet exercice budgétaire n'était pas de la responsabilité de l'équipe municipale actuelle et relevait de l'ancienne majorité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6/ GESTION FINANCIERE : BUDGET GENERAL : BUDGET SUPPLEMENTAIRE – REPRISE DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET 2026

M. Bilke indique que cette dernière étape consiste à intégrer les résultats de 2025 au budget 2026, ainsi qu'à procéder à quelques ajustements. Il précise qu'il s'agit d'une présentation standardisée permettant de retracer l'ensemble des éléments.

Concernant le budget général, il est rappelé que l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 8,2 millions d'euros. Il est prévu un virement à la section d'investissement de 2,4 millions d'euros, une réserve de fonctionnement de 2 millions d'euros correspondant au projet de leg Jouty, ainsi qu'une réserve de fonctionnement d'un million d'euros.

S'agissant des ajustements liés à 2026, il est indiqué que les notifications de l'État entraînent une baisse de la dotation forfaitaire des communes de 244 000 euros par rapport aux prévisions initiales, ainsi qu'une baisse des impôts directs locaux de 427 000 euros, soit un impact cumulé d'environ 700 000 euros.

D'autres ajustements en section de fonctionnement sont également présentés, notamment 1,98 million d'euros au titre des biens de retour et de reprise du casino de Chamonix, 116 000 euros au titre de l'indemnisation liée à l'arrêt du projet d'espace funéraire, ainsi que des crédits d'études et d'honoraires liés aux audits en cours.

En section d'investissement, il est rappelé un excédent de fonctionnement capitalisé de 8,9 millions d'euros et des restes à réaliser. Il précise que le besoin d'emprunt inscrit au budget initial est ajusté à 4,8 millions d'euros pour 2026.

M. Bilke souligne que ce niveau d'emprunt doit être mis en perspective avec les années précédentes, où il se situait généralement entre 3 et 3,5 millions d'euros, et précise que sans le besoin de financement lié au casino, il aurait été d'environ 2,8 millions d'euros.

Il détaille ensuite plusieurs ajustements en investissement, notamment la vidéoprotection, des travaux sur les logements communaux, les illuminations de Noël, diverses études d'aménagement, la non-réalisation du projet d'espace funéraire initialement prévu pour environ 1,075 million d'euros, une subvention ajustée pour le refuge des Grands Montets, ainsi que la mise en attente de certains projets de logements, actuellement en réexamen.

M. le Maire remercie pour cette présentation et ouvre le débat.

M. Jonathan Chihi-Ravanel remercie M. le Maire et M. Bilke

Il indique que plusieurs éléments de la proposition de budget supplémentaire conduisent son groupe à ne pas approuver cette délibération.

Le premier concerne l'arrêt du projet de chambre funéraire. Il souligne que ce renoncement se traduit dans le budget par une provision de 116 000 euros destinée à indemniser les entreprises engagées. Il précise que cette demande avait été formulée sans réponse préalable, et indique que le montant est désormais connu. Il s'agit, selon lui, d'une somme que la collectivité devra dépenser non pour réaliser un équipement attendu, mais pour mettre fin à un projet. Il ajoute que son groupe ne peut ni souscrire à ce choix ni à son coût pour les Chamoniards.

Le second point concerne le logement, sujet que chacun reconnaît comme prioritaire, et que M. le Maire a rappelé en introduction de séance. Il indique qu'aucune commission dédiée ne s'est réunie à ce jour, environ 100 jours après l'élection, ce qui n'a pas permis d'examiner en profondeur les ajustements de crédits relatifs à des opérations structurantes telles que les Grassonnets et Camille Devouassoux. Il précise que cette situation est peut-être temporaire, mais qu'à ce stade, cela n'est pas établi.

M. François-Xavier Laffin apporte plusieurs éléments de réponse. Il précise que le montant de 116 000 euros correspond à une indemnité maximale de résiliation des marchés, et que des négociations sont en cours avec les entreprises concernées afin d'en réduire le montant final. Il indique que la collectivité inscrit à ce stade un plafond.

Concernant le programme des Grassonnets, il rappelle que des opérateurs sociaux ont fait part de difficultés importantes dans la mise en œuvre du projet initial, nécessitant une reprise du dossier dans d'autres conditions afin de permettre son aboutissement.

S'agissant du projet de rénovation de la maison d'Argentières, il indique que plusieurs problématiques ont été identifiées, notamment des interrogations sur la maîtrise foncière ainsi qu'un attachement local fort au caractère patrimonial du site. Il précise que le projet est suspendu afin d'être réexaminé.

Mme Persyn indique répéter les propos qu'elle a déjà tenus lors du précédent Conseil Municipal. Elle estime qu'il est « complètement décalé », pour ne pas employer d'autres termes, de reprocher à la municipalité actuelle des frais liés à l'annulation d'un projet, alors même que des contrats auraient été signés par la précédente équipe municipale alors qu'une requête était en cours devant le tribunal. Elle considère qu'une gestion respectueuse de la démocratie et des droits des citoyens aurait dû conduire à attendre la décision du tribunal avant tout engagement contractuel. Dans un second temps, elle demande que les services financiers puissent établir, d'ici le prochain Conseil Municipal, un bilan des dépenses engagées par la mandature précédente au titre du projet de funérarium, notamment les frais d'études, d'architectes, d'études de sol et de plans. Elle rappelle que ce projet était envisagé sur la prairie du Biollay, en zone non constructible au regard du plan de prévention des risques d'avalanche. Elle indique que cette situation aurait été révélée par des riverains du secteur, qui auraient alerté la municipalité sur ce point.

Elle s'interroge sur le fait que ces dépenses auraient été engagées sans vérification préalable du plan de prévention des risques, pourtant signé par le Maire.

Elle souhaite obtenir le montant total de ces dépenses afin de comparer les coûts engagés et de déterminer si la situation actuelle constitue, selon elle, un gaspillage de l'argent public par la nouvelle municipalité.

Elle demande également qu'un bilan des dépenses engagées par la mandature précédente (études, architectes, études de sol, plans) soit établi, notamment concernant le projet initial situé sur la prairie du Biollay. Elle s'interroge sur le respect des règles d'urbanisme et du plan de prévention des risques, et souhaite connaître le montant global des dépenses engagées.

M. Jonathan Chihi-Ravanel répond à Mme Persyn en évoquant son implication personnelle dans ce dossier et appelle à privilégier l'intérêt général.

Mme Persyn réagit en indiquant que, selon elle, il s'agit du seul territoire ou du seul Conseil Municipal dans lequel une personne retraitée, qui consacre bénévolement de son temps au service d'un quartier et plus largement de la commune, serait considérée comme agissant dans un intérêt personnel. Elle conclut en indiquant ne pas souhaiter ajouter davantage de commentaires.

M. le Maire propose de mettre fin à cet échange et procède au vote le budget supplémentaire intégrant la reprise des résultats 2025.

5 contres : M. Jonas DEVOUASSOUX ; Mme Elisabeth Alvarinas, M. Jonathan Chihi-Ravanel, Mme Rachel Scott, M. Philippe Charlot-Florentin.

La délibération est adoptée à la majorité.

7/ GESTION FINANCIERE : BUDGET REGIE CHAMONIX PARC AUTO : BUDGET SUPPLEMENTAIRE – REPRISE DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET 2026

M. Bilke indique qu'il y a peu d'ajustements dans ce budget supplémentaire, lequel reprend les résultats de l'exercice 2025. Il précise que les principaux ajustements concernent la section d'investissement.

Il évoque un rééquilibrage des dépenses entre les deux parkings Saint-Michel et des Grands Montets, avec une diminution sur un site et une augmentation sur l'autre.

Il indique que, sur ce budget, les montants s'établissent désormais à 7,3 millions d'euros en section d'investissement et 10,1 millions d'euros en section de fonctionnement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8/ GESTION FINANCIERE : BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE : BUDGET SUPPLEMENTAIRE – REPRISE DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET 2026

M. Bilke indique qu'il n'y a pas d'autres modifications dans ce budget.

Il précise que les résultats de l'exercice 2025 sont repris intégralement et qu'aucune modification n'est apportée à ce stade à l'exercice 2026.

Il propose de soumettre le budget au vote en l'état.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9/ GESTION FINANCIERE : BUDGET REMONTEES MECANQUES : BUDGET SUPPLEMENTAIRE – REPRISE DES RESULTATS 2025 SUR LE BUDGET 2026

M. Bilke présente le projet de délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10/ GESTION FINANCIERE : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PRETS CONTRACTES AUPRES D'ORGANISMES BANCAIRES SUR L'ANNEE 2025

M. Laurent Bilke indique que la ville de Chamonix contracte habituellement un emprunt en fin d'année. Au titre de l'exercice 2025, il s'agit d'un prêt conclu avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes pour un montant de 3,5 millions d'euros, sur une durée de 15 ans.

Il précise qu'il s'agit d'un prêt à taux variable, indexé sur l'Euribor assorti d'une marge de 1,27 %, avec un amortissement constant et des échéances trimestrielles.

Les autres caractéristiques du prêt sont détaillées dans la délibération.

11/ GESTION FINANCIERE : MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2026

M. Bilke indique que la présente délibération vise à introduire des ajustements et des réductions tarifaires afin de garantir que, dans le cas de travaux s'étalant sur plusieurs mois, les montants demandés restent proportionnés et raisonnables pour la collectivité.

M. Joël Didillon indique que ces nouveaux tarifs ont été établis à la suite d'un travail de recalcul. Il prend l'exemple du chantier de l'hôtel de la Croix-Blanche, pour lequel le montant estimé de l'occupation du domaine public atteignait plus d'un million d'euros. Il indique que cette situation a conduit à s'interroger sur la pertinence du dispositif, d'autant plus que les conventions n'étaient pas encore validées ni signées, rendant difficile l'application de tels montants en cours de chantier.

M. François-Xavier Laffin remercie M. Didillon et indique que la délibération comporte ainsi une adaptation des tarifs existants, la création de nouveaux tarifs pour des situations jusqu'alors non tarifées et donc non facturées, ainsi qu'un ajustement du tarif de location de la salle communale d'Argentière.

Il précise qu'une légère augmentation est prévue pour les tarifs 2026 et 2027. Ces tarifs existaient déjà pour les associations ainsi que pour les programmations de films ou de conférences, mais n'étaient pas applicables aux locations à des tiers, ce qui est désormais corrigé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12/ VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE : REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Mme Gex indique que la délibération porte sur le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires, document connu de l'ensemble des familles. Elle précise que les services concernés comprennent la restauration scolaire (pause méridienne) ainsi que les accueils du matin et du soir des écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Elle indique que seul l'horaire de l'accueil périscolaire du soir est modifié, passant de 19h00 à 18h30, afin de mieux correspondre aux besoins des familles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13/ RESSOURCES HUMAINES : AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Maire indique qu'il est présenté plusieurs évolutions au sein du personnel communal. Il précise que le tableau fait apparaître trois transformations dans la filière administrative et médico-sociale suite à réussite à concours. M. le Maire félicite les agents concernés, soulignant l'intérêt pour la collectivité de disposer d'un parcours de formation actif permettant une progression de carrière.

M. le Maire ajoute que le deuxième point relatif à l'évolution du tableau des effectifs concerne la création d'un emploi permanent à temps complet d'éducateur de jeunes enfants au sein de la crèche d'Argentières. Il indique ensuite qu'un troisième poste est créé dans un schéma similaire, poste jugé indispensable pour la collectivité, occupé jusqu'à présent par un agent sur le point de quitter la collectivité, et relevant du champ du logement permanent, secteur identifié comme prioritaire et nécessitant un renforcement des moyens.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14/ AFFAIRES CULTURELLES : CONVENTION D'OBJECTIFS 2026 CCVCMB – COMMUNE DE CHAMONIX – « CHAMONIX PHOTO NATURE »

Mme Colle fait lecture de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15/ ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT- BLANC AUPRES DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DES AIGUILLES ROUGES

M le Maire présente la délibération.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaires : M. Olivier NAU, M. Quentin IGLESIS et Mme Pauline VAILLARD.

Suppléant : M. Stéphane BOZON.

16/ ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'ECOLE PRIMAIRE PRIVEE JEANNE D'ARC

M le Maire présente la délibération.

Mme Nathalie GEX est désignée à l'unanimité.

17/ ADMINISTRATION GENERALE : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT- BLANC AUPRES DE L'UNION MONDIALE DES VILLES OLYMPIQUES

M le Maire présente la délibération.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire : M. Arnaud GUYON

Suppléant : M. Olivier Nau

18/ ADMINISTRATION GENERALE : DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC AUPRES DE L'ASSOCIATION NATIONALE POUR L'ETUDE DE LA NEIGE ET DES AVALANCHES

M. le Maire présente la délibération.

Sont désignés à l'unanimité :

Titulaire : M. Stéphane BOZON

Suppléant : M. Gaspard TERRAY.

19/ ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR8201699 « AIGUILLES ROUGES »

M. le Maire présente la délibération.

Mme Danièle DUCROZ est désignée à l'unanimité.

20/ ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE CHAMONIX AU SEIN DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DE LA SEMCODA

M. le Maire présente la délibération.

Mme Nathalie GEX est désignée à l'unanimité.

21/ ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC AU SEIN DE L'ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE TACONNAZ ENERGIE

M. le Maire présente la délibération.

M. Joël Didillon est désigné à l'unanimité.

22/ GESTION DU DOMAINE : BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2025

M. Joël Didillon présente pour information la délibération.

23/ GESTION DU DOMAINE : SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE COMMUNALE C N° 4128 AU PROFIT DE LA PROPRIETE TILDIAN

M. Joël Didillon présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

24/ GESTION DU DOMAINE : ACQUISITION DE LA PARCELLE D N° 600 VIA LA PROCEDURE D'ACQUISITION DE BIENS SANS MAITRE

M. Joël Didillon présente le projet de délibération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

25/ GESTION DU DOMAINE : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION DU 23 MAI 2026 AU 4 JUIN 2026 INCLUS

M. Joël Didillon présente pour information la délibération.

M. le Maire remercie M. Didillon pour cette présentation concise. Il souligne que la maîtrise foncière sera désormais complète, ce qui permettra d'avancer concrètement sur cette opération, initiée sous la précédente mandature.

M. Chihi-Ravanel indique comprendre que le projet des Saubérands sera poursuivi, en particulier le programme de bail réel solidaire destiné aux familles et aux habitants permanents de Chamonix, lancé lors de la précédente mandature. Il se réjouit de cette perspective et remercie M. le Maire.

26/ GESTION DU DOMAINE : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS DE NON PREEMPTION DES FONDS DE COMMERCE ET BAUX ARTISANAUX DU 23 MAI AU 4 JUIN 2026 INCLUS

M. Joël Didillon fait lecture des informations correspondantes.

27/ GESTION DU DOMAINE : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS DU 23 MAI AU 04 JUIN 2026 INCLUS

M. Didillon fait lecture des informations correspondantes.

QUESTION ORALES

M. le Maire rappelle l'engagement pris en ouverture du Conseil Municipal et donne la parole à M. Jonas Devouassoux afin qu'il présente la motion qu'il lui a adressée. Cette motion vise à réaffirmer l'opposition de la commune au doublement du tunnel du Mont-Blanc.

Il s'agit d'une motion destinée à réaffirmer formellement l'opposition au doublement du tunnel du Mont-Blanc.

M. Jonas Devouassoux fait lecture du document :

Le jeudi 4 juin, le troisième Comité de coopération frontalière franco-italien, institué par le traité du Quirinal, s'est réuni au Fort de Bard, dans la Vallée d'Aoste, sous la coprésidence des ministres des Affaires étrangères, MM. Jean-Noël Barrot et Antonio Tajani.

À cette occasion, la partie italienne a, une nouvelle fois, porté publiquement sa demande de réalisation d'un second tube au tunnel du Mont-Blanc. L'engagement d'études d'impact a été annoncé et confié à l'Université Bocconi de Milan, côté italien, ainsi qu'à une université ou un institut de recherche côté français, avec un champ d'analyse élargi aux objectifs de décarbonation.

Nous ne pouvons que regretter que cette annonce, présentée par le ministre Tajani comme l'acceptation par la France d'une démarche d'évaluation, entretienne une ambiguïté croissante avec la position jusqu'alors constamment réaffirmée par les gouvernements français, à savoir le non-doublement de cette infrastructure.

Cette position avait pourtant été rappelée par M. Philippe Tabarot, ministre chargé des Transports, dans son courrier du 14 février 2025 adressé à M. Éric Fournier, Maire de Chamonix-Mont-Blanc, précisant que la position de la France n'avait pas évolué. Notre commune avait d'ailleurs réaffirmé, à l'unanimité, par une motion adoptée par le Conseil Municipal du 18 février 2025, son opposition ferme et résolue à tout projet de doublement du tunnel du Mont-Blanc.

La méthode retenue le 4 juin dernier interroge tout autant que le fond. La réunion s'est tenue à huis clos, sans presse française. Le ministre Tajani a tenu, le matin même, sur la plateforme italienne du tunnel du Mont-Blanc, une conférence de presse réservée, de fait, aux seuls médias italiens, pour y défendre le doublement. L'absence de réponse publique du Gouvernement français est désormais interprétée, côté italien, comme un consentement tacite.

Cette interpellation revêt un caractère d'urgence. Le 25 juin 2026, dans trois jours, le Président de la République recevra à Antibes la Présidente du Conseil italien, Mme Giorgia Meloni, pour le premier sommet bilatéral franco-italien depuis l'entrée en vigueur du traité du Quirinal, dont l'ordre du jour annoncé par l'Élysée mentionne expressément les infrastructures parmi les secteurs stratégiques de coopération.

Le Conseil Municipal de Chamonix-Mont-Blanc demande solennellement que la France réaffirme, à l'occasion de ce sommet, son opposition au doublement du tunnel du Mont-Blanc et qu'elle ne laisse subsister aucune ambiguïté sur ce point.

Cette rédaction et cette séquence, qui, loin d'écarter la possibilité d'un second tube, assument d'en étudier l'éventualité, conduisent la commune de Chamonix-Mont-Blanc à réaffirmer son opposition ferme et résolue à tout projet de doublement du tunnel du Mont-Blanc et, plus largement, à toute création de nouvelles infrastructures routières dans la vallée de Chamonix.

Le contexte de fragilité des liaisons transalpines montre, plus que jamais, la nécessité d'une politique déterminée de report modal de la route vers le rail, souhaitée depuis plus de vingt-cinq ans et sans cesse différée. Le tout-routier ne peut plus constituer une politique d'avenir pour les vallées alpines.

À quelques années de la mise en service du tunnel de base de la liaison transalpine Lyon-Turin, annoncée pour 2032-2033, la priorité du Gouvernement français doit être au rendez-vous des accès ferroviaires à la Combe de Savoie. La validation du scénario dit « à grand gabarit » doit désormais se traduire par des engagements financiers rapides et concrets, à la hauteur de ce qui est en cours de réalisation en Italie et pour la section internationale de la liaison transalpine. Pas moins d'un million de poids lourds circulant sur les autoroutes alpines pourraient ainsi être reportés vers le rail.

Alors que les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve demeurent entiers, la vallée ne peut être la variable d'ajustement d'une politique des transports qui ne considérerait les vallées alpines que comme des territoires de transit soumis à une planification centralisée, ni d'une diplomatie conduite sans transparence à l'égard des élus locaux et des habitants.

Le doublement du tunnel du Mont-Blanc n'est pas une option.

M. Jonas Devouassoux remercie le conseil de son attention.

M. le Maire remercie pour cette lecture et indique avoir deux réflexions à formuler après avoir écouté cette intervention avec attention. Il remercie tout d'abord les auteurs de la motion de rejoindre un sujet porté depuis plusieurs années, comme il l'a rappelé en ouverture de la séance. Il exprime ensuite une réserve quant à l'interprétation du silence des autorités françaises, qui pourrait être considéré comme un consentement tacite, estimant qu'il peut également être interprété de manière inverse. Il s'interroge par ailleurs sur la pertinence de l'interpellation du Président de la République dans ce contexte. Sur la forme, il relève enfin que le logo utilisé dans les documents transmis devrait être actualisé lors des prochaines communications, les élections municipales étant désormais achevées.

M. le Maire conclut en indiquant partager l'idée d'un combat commun sur ce sujet, dans la mesure où il convient d'être nombreux à le porter.

Il donne ensuite lecture d'un courrier adressé à M. Philippe Tabarot, ministre des Transports, avec copie à M. Jean-Noël Barrot, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, au préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'au président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce courrier, cosigné avec M. Thierry Repentin, ancien ministre, maire de Chambéry et président de l'agglomération de Grand Chambéry, a pour objet l'opposition au doublement du tunnel du Mont-Blanc.

Les signataires y rappellent, à la suite du Comité de coopération transfrontalière franco-italien du 4 juin, la nécessité de maintenir une position française unifiée rejetant tout projet de doublement de cet ouvrage. Ils soulignent que ce sujet fait consensus parmi les parlementaires, les élus locaux et une large majorité des habitants des vallées concernées.

Ils font part de leur opposition totale à la perspective d'un doublement du tunnel, rappelant notamment les déclarations du ministre italien Antonio Tajani réaffirmant la volonté de son gouvernement de porter ce projet.

Le courrier rappelle ensuite trois points principaux :

1. La priorité donnée à la réalisation de la liaison ferroviaire Lyon-Turin, incluant le tunnel de base et ses accès, afin de développer le fret ferroviaire et d'améliorer les liaisons voyageuses entre la France et l'Italie.
2. Le fait que la création d'une nouvelle infrastructure routière de franchissement des Alpes serait contraire aux objectifs de transition écologique, avec des effets d'augmentation du trafic routier, des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution dans les territoires concernés.
3. La possible incompatibilité d'un tel projet avec les engagements internationaux de la France et de l'Italie, notamment le protocole Transport de la Convention alpine.

Enfin, M. le Maire indique solliciter une clarification de la position du Gouvernement français sur l'avenir du tunnel du Mont-Blanc et se tient disponible pour un échange approfondi sur ce sujet.

M. le Maire indique que ces éléments clôturent les informations complémentaires de la séance.

Il donne ensuite la parole à Mme Persyn qui indique avoir bien entendu la remarque sur la prise de parole et souligne apprécier que la question soit abordée dans un cadre de discussion plutôt que d'être restreinte. Mme Persyn revient ensuite sur l'intervention introductive relative à la canicule et à la nécessité d'adaptation, en indiquant que ce sujet rejoint celui du non-doublement du tunnel du Mont-Blanc. Elle rappelle par ailleurs que, tant qu'un consentement n'a pas été exprimé, il ne peut être considéré qu'il y a accord. Mme Persyn distingue ensuite deux notions souvent associées : l'adaptation et l'atténuation. L'adaptation consiste à faire face aux effets du changement climatique, tandis que l'atténuation vise à réduire les émissions et donc l'ampleur du réchauffement climatique. Elle estime que ces deux approches doivent être systématiquement prises en compte conjointement dans l'ensemble des décisions et instances, et qu'il convient de faire de la réduction de l'impact climatique une priorité constante.

Elle conclut en remerciant l'assemblée.

M. Charlot-Florentin souhaite rajouter un point concernant la motion et indique avoir entendu les deux lectures et estime qu'il convient de relever le changement d'actionnariat, qui ne constitue pas un point de détail. Il souligne que le passage de l'État à la Caisse des Dépôts n'est pas neutre. Il propose que ce point soit signalé et qu'un siège au conseil d'administration soit sollicité, à l'instar d'autres collectivités locales.

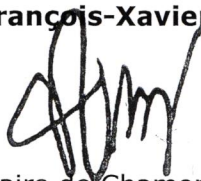
M. le Maire remercie M. Charlot-Florentin pour cette remarque, qu'il juge particulièrement pertinente. Il estime qu'il sera sans doute nécessaire de constituer un groupe de travail, de veille et de suivi sur ce sujet, qui apparaît préoccupant. Il propose que M. Charlot-Florentin en fasse partie. M. Charlot-Florentin précise que la commission mobilité est le lieu le plus adapté pour ce type d'échanges.

La motion est votée à l'unanimité.

M. le Maire conclut en indiquant que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 16 juillet à 18 h 00.

La séance est levée à 19 : 57

François-Xavier LAFFIN,



Maire de Chamonix-Mont-Blanc.



Olivier NAU,



Secrétaire de séance.